

MAIRIE de MELLES



31440 Haute-Garonne
☎ 05 61 79 41 66 ☎ 05 61 79 41 41
E-mail : mairie-de-melles@wanadoo.fr
Site internet : mairie-melles.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 Juillet 2016

Présents : Annie Ayrat, Gérard Amiel, Henri Desplan, J.Michel Desplan, Jacques Pavan, Cédric Sagué.

Absents excusés : J.Damien Laborde, procuration à Cédric Sagué.

Alain Trey procuration à Henri Desplan.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 1er Avril 2016 qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Convention déneigement et fauchage 2017 :

Jusqu'en 2016 la commune de Melles avait une convention avec le conseil départemental pour le déneigement et le fauchage de la départementale DH44.

Pour 2017, le Conseil Départemental propose à la communauté des communes de prendre en charge le coût du déneigement du parking du Mourtis. En contrepartie, les deux départementales de Melles et de Fos seraient à la charge de la Communauté de communes.

Melles serait prestataire de service pour la Communauté de communes uniquement.

Mais suite à la Loi NOTRE, et le regroupement des trois Communautés de communes, des changements sont possibles. Des discussions sont encore en cours et une décision sera prise en septembre/octobre 2016 afin de définir les modalités de la nouvelle convention.

2. SICASMIR (Action sociale en milieu rural) :

Chaque commune doit désigner deux délégués titulaires et deux suppléants pour être représentée lors de la réunion annuelle.

Titulaires : Annie Ayrat et Jacques Pavan.

Suppléants : Gérard Amiel et J.Michel Desplan.

3. TDF. Relais TV :

TDF propose de racheter les terrains sur lesquels sont installés les relais. Actuellement ils paient un loyer d'environ 5000€ à la Commune qui est propriétaire de ces terrains.

La Commune n'envisage pas de céder les terrains et de se priver d'un revenu garanti annuellement. De plus la couverture totale de notre commune n'est pas réalisée à ce jour.

4. Contrat de territoire 2016 :

Le contrat de territoire 2016 concerne les travaux de rénovation de la Mairie et la construction d'un abri pour le tracteur de la Commune jouxtant l'atelier communal.

Pour celle-ci, refus de l'Administration pour accorder un permis de travaux sous prétexte que le terrain se trouve en zone rouge.

La rénovation de la Mairie et de la Place du village est terminée.

Un imprévu, lors de la démolition de l'escalier, devenu dangereux, le plancher n'existait plus, totalement effondré, nécessité de reconstruire un plancher sous escalier afin de sécuriser l'ensemble.

Une Décision modificative au Budget de 5000€ a été prise à l'unanimité.

5. AFP. Association foncière pastorale :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Cédric Sagué en charge de ce dossier.

Une réunion a eu lieu à la Mairie en juin avec l'appui technique de la Chambre d'Agriculture

Un périmètre d'environ 900 ha a été déterminé. La Chambre d'agriculture demande 4500€ de prestations, négociés à 2625€. TTC

Coût de l'enquête publique et Frais divers : 6000€ environ.

Montant subvention : 9150€ dont 4575€ fixe et 4575€ partie variable pour une superficie comprise entre 300 et 999 ha.

La subvention est versée après l'enquête publique.

Le Conseil municipal décide de ne pas prendre de décision à la hâte, et se donne jusqu'en septembre afin de consulter les propriétaires et voir si ce projet est faisable et bien perçu en bon partenariat.

6. Groupement pastoral du Crabère :

Le Groupement pastoral souhaite rénover la cabane du Plan des Sédères et demande à la commune de suspendre le loyer à hauteur de sa part d'investissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, n'est pas d'accord pour la gratuité du bail. Un effort a déjà été consenti en 2014 sur le montant du loyer.

7. Questions diverses :

. Reprise du dossier des dépôts sauvages sur la commune .La procédure va être lancée.

. Un calendrier des festivités des différentes associations sera programmé chaque début d'année.

• Ecole de Labach : les candidats se sont rétractés.

• Sestagnous : inauguration de la cabane le 17 Juillet .Modalités d'organisation.

• Affouage 2016. L'ONF propose une coupe à Artigasou. Le conseil municipal réfléchit sur l'opportunité de cette coupe qui n'est pas accessible par la route mais par le col.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Annie Ayrat

